

LES INFOS DE LA MAIRIE

PENSEE DU JOUR

« La liberté c'est le droit de chacun
mais elle se limite
au respect de l'autre. »

Nacira Boukli-Hacene
écrivain français

APPEL AU CIVISME

Comme indiqué dans l'article ci-contre, les déchèteries réouvrent progressivement. En attendant, vous êtes invités à faire preuve de civisme. De nombreux dépôts sauvages ont été constatés sur la commune (matelas, débris végétaux...) notamment près du funérarium...

Nous vous rappelons que déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra notamment décider :

- d'une amende de 450 € maximum
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1500€ maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

OUVERTURE BOUCHERIE

Dimanche 10 mai : boucherie THOMAS et boulangerie LAVILLONNIERE.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est fermé au public jusqu'au samedi 9 mai 2020 inclus.

Pour toute demande, **merci d'appeler le 02 97 42 24 27 ou envoyer un courriel à fg.mairie@plumelec.fr**

Une boîte aux lettres est disponible à gauche de l'entrée principale.

A partir du lundi 11 mai 2020, réouverture au public aux heures habituelles.

Les administrés et les agents seront protégés par la mise en place de mesures barrières. **L'entrée se fera par le côté du grand parking.**

TROUVE

Une paire de lunettes trouvée dans le village de Létignan le 25 avril.

LE MOT DU MAIRE

Le déconfinement attendu par tous est imminent annonçant l'ouverture des écoles et des services périscolaires. Nous sommes d'autant confiants dans cette reprise que les locaux et les équipements neufs nous permettent de répondre aux contraintes de distanciations, de protections et autres précautions.

Ainsi, les écoles « La Claié » et « Saint-Mélec » accueilleront les enfants à partir du jeudi 14 mai. La garderie municipale et le restaurant scolaire reprennent également cette même semaine. Je suis confiant dans cette reprise alors que tous les acteurs et responsables ont travaillé en concertation, main dans la main. Les enfants vont pouvoir retrouver leurs lieux, leurs enseignants et leurs camarades. Les parents vont pouvoir revenir à un quotidien presque ordinaire. Je dis presque alors que les effectifs sont contingentés et que les classes ne doivent pas excéder 10 enfants en classe maternelle et 15 enfants en classe primaire. Chaque établissement scolaire a contacté les familles afin de pouvoir organiser les classes. Les cours sont dispensés en deux journées, présentielle (à l'école) et distancielle (au domicile). Les enfants qui ne peuvent pas être accueillis à l'école et dont les 2 parents travaillent peuvent être pris en charge par l'ALSH sur inscription.

Le restaurant scolaire organise également son service par table réservée par classe et par école afin de réduire le brassage des effectifs. Le self est condamné pour limiter les déplacements.

Les transports scolaires seront assurés avec l'obligation du port du masque pour tous les enfants.

Le déconfinement imposera le port d'un masque dans beaucoup de situations. Ainsi la commune organise une distribution de masques, sur les deux prochaines semaines en commençant par les personnes de plus de 75 ans. Des permanences seront assurées dans les salles communales à Callac mardi 12 mai de 15h à 19h, à Saint-Aubin mercredi 13 mai de 15h à 19h et à la salle polyvalente jeudi 14 mai de 15h à 19h. Les mêmes créneaux seront mis en place la semaine suivante pour le reste de la population, soit le lundi 18, le mardi 19 et le mercredi 20 jusqu'à 19h30. Ces masques fournis par la communauté de communes sont en partie financés par la commune, sont assemblés par les bénévoles méléciennes et sont distribués gratuitement à la population. Si besoin impérieux il est possible de venir retirer un masque en mairie avec justificatif. Ces mesures sont prises alors que les stocks sont tendus et que nous veillons à satisfaire tout le monde.

Le stationnement et la circulation sur l'Espace Ménagé sera contraint et modifié la semaine prochaine alors que les travaux rue du Docteur Rème progressent. J'invite à la prudence et au respect des lieux alors que la période est déjà bien compliquée avec la reprise des écoles. Il en va de la sécurité de chacun.

Pour conclure, la presse s'est à nouveau fait écho d'un nouveau report des championnats de France cycliste courant octobre ou novembre. Sachez à ce jour que j'ai découvert l'annonce comme tout lecteur et que je me chargerai du sujet ultérieurement. Les priorités aujourd'hui vont à la sortie du confinement avec toutes ses précautions.

Portez-vous bien.

Votre Maire.

Réouverture partielle et progressive des déchèteries aux particuliers à partir du 4 mai

Après 7 semaines de confinement et de fermeture des déchèteries liées à l'épidémie de COVID-19, Centre Morbihan Communauté rouvre progressivement ses déchèteries.

Les déchèteries de Pluméliau, Plumelin et Saint Jean Brévelay seront accessibles aux particuliers du territoire, sous conditions : L'accès sera autorisé sur la base des **numéros de plaques d'immatriculation uniquement sur les voitures (pas sur les remorques)**. Le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation devra correspondre au dernier chiffre de la date du jour. Ainsi, le 4 mai seront uniquement autorisés les véhicules dont le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation est un 4. Le 12 mai seront uniquement autorisés les véhicules dont le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation est un 2.



Chiffre à prendre en compte sur la plaque d'immatriculation

Le 8 mai étant férié, les usagers dont la plaque se termine en 8 pourront accéder aux déchèteries le jeudi 07 mai. Le 10 mai étant un dimanche, les usagers dont la plaque se termine par un 0 pourront accéder aux déchèteries le samedi 9 mai.

- 1 passage par jour et par usager.
- Du 4 mai au 9 mai seuls **les déchets verts** seront acceptés.
- A partir du 11 mai **les encombrants** (ou tout-venant) seront acceptés en plus des déchets verts.
- A partir du 18 mai **tous les déchets** seront acceptés



Mairie de Plumelec

Téléphone : 02 97 42 24 27 | Fax : 02 97 42 33 08

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le samedi : de 8h30 à 12h (sauf juillet et août)

Courriel pour transmettre des informations pour le bulletin communal : fg.mairie@plumelec.fr

www.plumelec.org



INFOS MAIRIE / LA VIE ASSOCIATIVE

COVID-19 : MASQUES

La distribution des masques débutera mardi 12 mai pour les 75 ans et plus. La semaine suivante, le solde des masques sera distribué au reste de la population. Pour la distribution, des permanences seront mises en place :

- **Mardi 12 : 15h-19h à la salle de Callac : +75ans**
- **Mercredi 13 : 15h-19h à la salle de Saint Aubin : +75ans**
- **Jeudi 14 : 15h-19h à la salle polyvalente de Plumelec : +75ans**
- **Lundi 18 : 15h-19h30 à la salle de Callac**
- **Mardi 19 : 15h-19h30 à la salle de Saint Aubin**
- **Mercredi 20 : 15h-19h30 à la salle de Plumelec**

Il sera demandé à chaque personne de venir avec une pièce d'identité de chacun des bénéficiaires et un justificatif de domicile. Le livret de famille peut aussi être présenté. Les masques sont distribués gratuitement mais pour ceux qui le veulent, il sera possible de faire un don pour le CCAS (boîte à l'entrée).

RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire sera ouvert à compter du jeudi 14 mai 2020. Les élèves présents seront pointés par les agents.

Les inscriptions et annulations de repas ne doivent plus se faire via le portail famille pour les mois de mai, juin et juillet.

Merci pour votre compréhension.

GARDERIE PERISCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE

La garderie de l'école publique sera assurée à la maison de l'enfance **le matin et le soir.**

ALSH DU MERCREDI

Le centre de loisirs sera assuré tous les mercredis à la Maison de l'enfance.

Informations pratiques, programme et inscriptions :

Maison de l'enfance (Espace Ménagé à Plumelec)

José Coelho : 06 60 57 81 21

courriel : jc.maisonenfance@plumelec.fr

Noémie Le Lamer : 06 65 16 67 77

courriel : nll.maisonenfance@plumelec.fr

A noter : le centre de loisirs sera ouvert le vendredi 22 mai.

NUISANCES SONORES

Selon l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au samedi : 9h à 12h et de 14h à 19h**
- **le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h**

En dehors de ces tranches horaires, tout contrevenant s'expose à un procès verbal. Pensons au bien-être de tous en faisant preuve de bon sens!

CIRCULATION RUE DU DOCTEUR RÈME

En raison des travaux rue du docteur Rème, la circulation sera très compliquée semaine 20 entre la rue du Docteur Rème jusqu'à Promoro.

Les véhicules auront accès aux écoles uniquement par la rue du Général de Gaulle.

Dans la mesure du possible, les riverains de la rue du Docteur Rème sont invités à sortir leur véhicule en dehors des heures de travail de l'entreprise.

CEREMONIE DU 8 MAI

Selon un arrêté préfectoral, une gerbe sera déposée au monument aux morts par les élus le vendredi 8 mai.

Il n'y aura pas de public mais la population est invitée à s'associer à la commémoration en pavasant les balcons et / ou fenêtres.

ECOLE PUBLIQUE LA CLAIE

Le directeur de l'école La Claie se tient à la disposition des familles pour toute question et demande de renseignement concernant les inscriptions pour la rentrée 2020/2021. Des visites de l'école sont possibles d'ici la fin de l'année scolaire actuelle. Vous pouvez nous contacter au 06 65 16 05 55 ou par mail ec.0560379h@ac-rennes.fr
Une plaquette de présentation de l'école est disponible sur le site internet de l'école <http://www.ecole-laclaie-plumelec.ac-rennes.fr>

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Les abonnés de la médiathèque qui souhaiteraient emprunter des livres doivent s'adresser à la mairie au 02 97 42 24 27 ou envoyer un courriel à fg.mairie@plumelec.fr

Envie de lire une BD ? Rendez-vous sur www.peppercar-rot.com/fr/

Envie d'écouter de la poésie, des contes, des nouvelles, on peut lire et télécharger sur <https://www.atramenta.net/audiobooks>

Envie d'écouter de la musique et dans tous les genres ? : <http://www.acim.asso.fr/ziklibrenbib/>

Envie de créer des monstres extraordinaires : <http://digitalcultures.pl/hybridizer/>

Envie de visiter des sites célèbres, des musées, des monuments, des expos : <https://artsandculture.google.com/project/street-view>

Envie de fouiller dans les fantastiques rayonnages de la Bibliothèque Numérique Mondiale : <https://www.wdl.org/fr/>

Les personnes qui ont emprunté des livres avant et pendant le confinement peuvent dès à présent les déposer dans la boîte à livres de la médiathèque.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lors des allocutions du Président de la République durant cette période de confinement, vous avez dû remarquer que son discours était tapé en direct en bas de l'écran. La personne qui exerce ce métier est un vélotypiste. Cette profession méconnue permet de transcrire les propos en direct pour les personnes sourdes ou malentendantes. Elle permet également au Président qui ne souhaite pas communiquer son texte à l'avance de rester libre de le faire évoluer durant l'allocution.

LES CONTACTS UTILES

Pôle médical

- **Médecin** : Docteur TOHANEAN (consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 19h) : 07 81 57 00 25

- **Kinésithérapeutes** : Mme COURONNE, Mme FRESNAIS, M. FREMOND : 02 97 42 29 92

- **Kinésithérapeute-ostéopathe** : M. COURONNE : 02 97 42 29 92

- **Permanence infirmières** : Du lundi au vendredi de 8h à 10h30. Tous les soins à la permanence ou à domicile se font sur rendez-vous : 02 97 42 21 89

- **Pédicure-podologue** : M. BOURBIAUX : 06 99 04 11 33

- **Psychologue-psychothérapeute** : Mme DE KERNO (consultations sur rendez-vous) : 06.81.94.68.41.

Autres services

- **Médecin de garde** : Composer le 15

- **Pompiers** : Composer le 18

- **Dentiste** : M. PITON : consultations le jeudi et le vendredi. Prise de rendez-vous toute la semaine sauf le mercredi : 02 97 41 43 24

- **Kinésithérapeutes** : M. et Mme BRUNET : 02 97 42 24 88

- **Ostéopathe** : Mme JOANNIC : 02 90 73 30 23

- **ADMR** : Service de soins : 02 97 42 30 05 : Service d'aide à domicile : 06 88 87 52 24

- **AMPER-les services à domicile** : 02 97 60 13 03

- **Ambulances Taxis Services** : 02 97 38 68 19

- **Pompes funèbres** : pompes funèbres Le fur : tel : 02 97 53 03 20 - Pompes funèbres de Lanvaux : 02 97 40 98 41 ou 06 26 37 74 33

- **Déchèterie de Brénolo** : **Horaires d'ouverture** : du lundi au samedi : 8h30-12h30/14h-18h / **fermé le jeudi.** Téléphone : 02.97.60.42.29.